



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



Lachute, le 8 décembre 2023

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

PRENEZ AVIS que Monsieur Bernard Bigras-Denis, maire de Lachute, a requis la convocation d'une **séance extraordinaire**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, ce **lundi 11 décembre 2023 à 19 h**.

L'ordre du jour est le suivant :

<p style="text-align: center;">VILLE DE LACHUTE PROJET D'ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL Séance extraordinaire « Budget 2024 et PTI 2024-2025-2025 » du lundi 11 décembre 2023 à 19 h</p>
--

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2024
5. Première période de questions
6. Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2024 et directive pour leur publication
7. Adoption du programme triennal en immobilisations des années financières 2024, 2025 et 2026 et directive de sa publication
8. Deuxième période de questions
9. Levée de la séance

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs ainsi que l'assurance de ma parfaite collaboration.

Lynda-Ann Murray, notaire
Directrice, Service des affaires juridiques et greffière

/sb
p. j.

c.c. Monsieur Bernard Bigras-Denis, maire
Monsieur Benoît Gravel, directeur général
Monsieur André Primeau, directeur général adjoint et
directeur, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lachute.

Date : Le lundi 11 décembre 2023 à 19 h.

Endroit : Salle du Conseil, Hôtel de Ville, Lachute.

(Diffusion en direct sur la chaîne YouTube de la Ville de Lachute et sur les ondes de la TVC d'Argenteuil)

Présents : Le maire, Monsieur Bernard Bigras-Denis, Mesdames les conseillères Guylaine Cyr-Desforges, Virginie Filiatrault, Aline Gravel, Messieurs les conseillers Christian David, Hugo Lajoie et Gaétan Larose, formant le Conseil municipal, sous la présidence du maire, ainsi que Monsieur Benoît Gravel, directeur général, Monsieur André Primeau, directeur général adjoint et directeur, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et Me Lynda-Ann Murray, directrice, Service des affaires juridiques et greffière de la Ville.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance extraordinaire ouverte suite à l'avis de convocation préalable du 8 décembre 2023.

2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière déclare que l'avis de convocation de la présente séance a été dûment signifié à tous les membres du Conseil conformément à la Loi.

3. Adoption de l'ordre du jour

VU la présentation de l'ordre du jour tel que pré-adressé et transmis à tous les membres du Conseil aux fins de la présente séance; il est :

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
et résolu

Que l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté.

-Adopté

4. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2024

Le maire fait la présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2024 et du programme triennal en immobilisations 2024-2025-2026. Des copies sont disponibles pour les personnes présentes à la séance et la présentation est projetée en direct sur la chaîne YouTube de la Ville de Lachute et sur les ondes de la TVC d'Argenteuil.



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

5. Première période de questions

Le maire déclare la période de questions ouverte pour les personnes présentes à la séance. Aucune question écrite n'a été reçue et aucune question n'est posée par les personnes présentes. La période de questions est ensuite close.

6. Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2024 et directive pour leur publication

CONSIDÉRANT les articles 474, 474.2 et 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'avis public donné par la directrice, Service des affaires juridiques et greffière de la Ville aux fins des présentes, en date du 1^{er} décembre 2023;

CONSIDÉRANT le document explicatif du budget 2024 déposé par la directrice, Service des finances et trésorière de la Ville séance tenante;

CONSIDÉRANT la remise d'une copie de la documentation pertinente aux personnes présentes à la séance;

En conséquence; il est :

781-12-2023

Proposé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un budget de fonctionnement pour l'année 2024 comprenant des revenus et des charges de l'ordre de 32 439 300 \$, le tout suivant le document explicatif du budget 2024 déposé séance tenante et résumé comme suit :

Revenus	
Fonctionnement	
• Taxes	25 093 700 \$
• Compensations tenant lieu de taxes	1 435 300 \$
• Transferts	1 597 200 \$
• Services rendus	2 465 200 \$
• Imposition de droits	958 000 \$
• Amendes et pénalités	428 100 \$
• Intérêts	228 700 \$
• Autres revenus	233 100 \$
	32 439 300 \$
Investissement	
• Taxes	40 000 \$
• Transferts	5 917 000 \$



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

<ul style="list-style-type: none"> • Autres revenus <ul style="list-style-type: none"> ○ Contributions des promoteurs 	500 000 \$
	6 457 000 \$
	38 896 300 \$
Charges	
<ul style="list-style-type: none"> • Administration générale • Sécurité publique • Transport • Hygiène du milieu • Aménagement, urbanisme et développement • Loisirs et culture • Quote-part MRC • Frais de financement 	6 706 719 \$ 5 087 613 \$ 8 059 533 \$ 7 713 410 \$ 903 444 \$ 3 923 157 \$ 1 920 500 \$ 1 423 700 \$
	35 738 076 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	3 158 224 \$
Moins: revenus d'investissement	(6 457 000) \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(3 298 776) \$
Conciliation à des fins fiscales	
<ul style="list-style-type: none"> • Amortissement 	4 657 276 \$
	4 657 276 \$
Financement	
<ul style="list-style-type: none"> • Remboursement de la dette à long terme 	(2 840 800) \$
	(2 840 800) \$
Affectations	
<ul style="list-style-type: none"> • Activités d'investissement • Excédent de fonctionnement affecté • Réserves financières et fonds réservés 	(98 600) \$ 1 952 200 \$ (371 300) \$
	1 482 300 \$
	3 298 776 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-- \$

Également résolu qu'au lieu de la distribution à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville du budget prévue à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, un document explicatif du budget soit publié sur le site Web de la Ville de



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Lachute, dans le journal local L'Argenteuil lors d'une prochaine édition et sur les ondes de la TVC d'Argenteuil.

-Adopté

7. Adoption du programme triennal en immobilisations des années 2024, 2025 et 2026 et directive pour sa publication

CONSIDÉRANT les articles 473, 474.2 et 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'avis public donné par la directrice, Service des affaires juridiques et greffière de la Ville aux fins des présentes, en date du 1er décembre 2023;

CONSIDÉRANT le projet de programme triennal en immobilisations de la Ville pour les trois (3) prochaines années, tel que déposé par la directrice, Service des finances et trésorière de la Ville;

CONSIDÉRANT la remise d'une copie de la documentation pertinente à toutes les personnes présentes à la séance;

En conséquence; il est :

782-12-2023

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose et résolu

Que le Conseil municipal adopte, selon les objets, montants et modalités du projet déposé, son programme triennal en immobilisations pour les années financières 2024, 2025 et 2026 pour la somme totale de 53 428 400 \$, répartie annuellement comme suit :

- Pour l'année 2024 : 14 036 800 \$
- Pour l'année 2025 : 22 903 800 \$
- Pour l'année 2026 : 16 487 800 \$

Qu'il soit de plus décrété qu'au lieu de la distribution à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville du programme triennal prévue à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, un document explicatif du programme triennal soit publié sur le site Web de la Ville de Lachute, dans le journal local L'Argenteuil lors d'une prochaine édition et sur les ondes de la TVC d'Argenteuil.

-Adopté

8. Deuxième période de questions

Le maire déclare la période de questions ouverte pour les personnes présentes à la séance. Aucune question n'est posée par les personnes présentes. La période de questions est ensuite close.



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

9. Levée de la séance

En conséquence; il est :

783-12-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 25.

-Adopté

Bernard Bigras-Denis
Maire

Lynda-Ann Murray, notaire
Greffière